


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

La régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers est une mesure de justice sociale

Au lendemain d'une « réunion de travail » avec 21 préfets, le ministre de l'Intérieur a annoncé deux futures circulaires conformes à la doctrine d'extrême droite selon laquelle il faut « expulser mieux et régulariser moins ».

Bruno Retailleau souhaite donc annuler la circulaire du 28/11/2012 dite « Valls » qui fixe les critères de régularisation par le travail et permet également aux parents d'enfants scolarisés d'obtenir un titre de séjour « vie privée vie familiale ».

La CGT rappelle que cette circulaire, conquise au fil des luttes de travailleurs sans papier de 2008 à 2012, même si elle est imparfaite et diversement appliquée par les préfetures, est le seul moyen pour ces travailleurs qui participent à la vie sociale et économique du pays, d'être régularisés et de faire valoir leurs droits face à un patronat qui profite de leur vulnérabilité administrative, pour les sous-payer et leur imposer des conditions de travail inacceptables.

Régulariser ces travailleurs immigré-es, c'est donc agir pour le principe essentiel de l'égalité des droits pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, quelle que soit leur origine, leur nationalité ou leur couleur de peau et faire en sorte qu'il n'y ait, dans ce pays, aucun travailleur ou travailleuse obligé-e de subir la seule loi du patron.

Le projet du ministre de l'Intérieur de s'attaquer aux droits des travailleurs immigrés est donc un mauvais coup décoché à l'ensemble du monde du travail et notamment aux garanties collectives conquises par des décennies de luttes.

La CGT ne se laissera pas impressionner par les menées xénophobes et antisociales d'un ministre de l'Intérieur et d'un gouvernement qui ne cesse de donner des gages à l'Extrême droite, pour mieux faire passer sa politique de casse sociale et de destruction des droits collectifs.

Au contraire, la CGT continuera de revendiquer pour les travailleuses et travailleurs immigré-es un titre de séjour de plein droit à partir de la simple preuve de travail, la fin du pouvoir de l'employeur dans la délivrance du titre de séjour, la prise en compte des spécificités que rencontrent, dans leur

vie et au travail, les femmes migrantes et la possibilité de régularisation pour les travailleurs de plateforme et sous statut d'autoentrepreneur.

Enfin, la CGT exige le renforcement des effectifs en préfecture afin que cessent les obstacles aux démarches administratives que rencontre une grande majorité d'étrangers pour renouveler leur titre de séjour et le droit au travail pour les demandeurs d'asile durant l'examen de leur dossier

La CGT, avec les travailleuses et travailleurs immigré-es, répondra à cette agression contre le monde du travail et s'opposera à toutes les politiques xénophobes dont le seul but est de créer la division pour mieux exploiter.

Montreuil, le 10 octobre 2024